

Programme de formation véhicules de la catégorie L5e

<u>Prérequis à l'entrée en formation :</u> - Être titulaire du permis B depuis 2 ans minimum	<u>Dispensateur de formation :</u> - Formateur diplômé BEPECASER mention 2 roues ou titulaire du titre professionnel ECSR – CCS 2 roues
<u>Durée :</u> - 7h de formation comprenant une séquence théorique de 2h, une séquence pratique hors circulation de 2h et une séquence pratique en circulation de 3h	<u>Lieu de formation :</u> - Au sein de notre moto-école et sur piste privée
<u>Dispositifs de suivi :</u> - Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation - Feuilles de présence émargées par les stagiaires	<u>Personnes concernées :</u> - La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite sur le territoire national d'un véhicule de la catégorie L5e à la double condition que le conducteur soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins 2 ans sans interruption et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréée au titre de l'article L213-1 ou L213-7
<u>Validation des acquis :</u> - A l'issue de la formation, vous recevez une attestation sous forme de carte, à conserver avec votre permis de conduire	<u>Objectifs de la formation :</u> - S'adapter à un nouveau véhicule - Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette légère et de véhicules de la catégorie L5e

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

SEQUENCE 1

Théorie (2 heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;

- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues : - connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

SEQUENCE 2

Module hors circulation (2 heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter :
 - position de conduite ;
 - équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - avec et sans passager ;
 - en ligne droite et en virage.

SEQUENCE 3

Module en circulation (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration ; accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.